



La répression anti-syndicale à la CARSAT... ça suffit !

MOTION

Notre camarade Patrick CARON, Secrétaire général du Syndicat CGT de la CARSAT Nord/Picardie, est convoqué à un entretien préalable à une sanction pouvant aller jusqu'à une mise à pied voire une rétrogradation.

La CGT n'est pas dupe des intentions de la direction qui reproche notamment au Secrétaire général du Syndicat CGT de la CARSAT » « d'avoir perturbé les débats, notamment lors de la négociation relative à l'emploi des seniors en mars dernier et, de ce fait, d'avoir entravé de par son attitude, le bon déroulement des négociations ». Cette attitude, selon la direction, est coutumière... Doit-on en déduire que l'expression de la CGT contrarie les exigences de la direction, notamment dans les négociations ? Le second motif invoqué pour une éventuelle sanction est tout aussi injustifié et inique.

Par contre, ce qui est certain c'est que la répression anti-syndicale ne date pas d'aujourd'hui... Déjà, en 2010 pendant le conflit contre la réforme des retraites, notre camarade Patrick CARON a subi pendant plusieurs mois, un harcèlement de la direction concernant des justificatifs de délégations syndicales et de congés remontant à plus de 4 ans en arrière... pour, en fin de compte, s'apercevoir que presque tous les justificatifs étaient en possession de la direction !

A n'en pas douter, l'acharnement de la CARSAT est bien liée à l'activité syndicale de la CGT dans l'établissement. Suite à une procédure prud'hommes engagée par la CGT, la direction a dû réaliser une transaction pour un rappel de prime mensuelle concernant 229 salariés... notre camarade Patrick CARON était présent en tant que défenseur lors de l'audience de conciliation. De plus, la CARSAT a également été condamnée, par un jugement prud'homal, à verser une prime à certains salariés, en lien avec leur fonction. Par ailleurs, la CGT dénonce depuis longtemps plusieurs faits d'harcèlement moral commis par un cadre de la direction, sans que celui-ci ne soit ni inquiété, ni sanctionné. Enfin, un dossier important pour discrimination syndicale est en cours, concernant notre camarade Patrick CARON...

L'Union départementale et les Syndicats CGT du Nord s'insurgent contre cette répression anti-syndicale et exigent l'arrêt immédiat de la procédure disciplinaire à l'encontre du Secrétaire général du Syndicat CGT de la CARSAT.

A..... Le

Le syndicat CGT

Signature :

Motion à faxer :

A la direction de la CARSAT Nord/Picardie - fax n° 03 20 05 62 50

A l'Union départementale CGT du Nord - fax n° 03 20 62 11 60